

CHAMPIONNAT DE ZONE J14 MANTES LA JOLIE DES 17 ET 18 OCTOBRE 2020

PROCOLE SANITAIRE

INTRODUCTION :

Ce document est basé sur le protocole national émis par la Fédération Française d'Aviron en date du 18 Aout 2020

Les recommandations formulées dans ce document le sont au regard de la situation à la date de sa rédaction. Il pourra être allégé ou renforcé en fonction de la situation sanitaire à la date prévue pour le déroulement de la compétition.

RECOMMANDATION GÉNÉRALES :

Les personnes qui présentent des symptômes du Covid-19 (Fièvre, toux, ...) ne doivent en aucun cas se rendre sur le site de la compétition. Les protocoles de reprise dans les clubs ont normalement responsabilisé chaque licencié sur cet engagement.

Ce qui suit s'applique à toutes les personnes impliquées dans l'évènement - concurrents, bénévoles, officiels, prestataires...

La distanciation physique de 1m minimum entre tous les acteurs de la compétition doit être respectée à tout moment et en tout lieu sur le site de la manifestation.

PROCOLE SUR LE SITE DE MANTES LA JOLIE

Le port du masque est obligatoire sur l'intégralité du site hormis lorsque les rameurs ont embarqué pour concourir.

Quelques dérogations à cette règle seront accordées pour des activités très spécifiques (par exemple le commentateur). Dans ce cas des mesures particulières seront prises pour respecter scrupuleusement la distanciation physique.

Le huis clos ne pouvant pas être organisé sur le site (espace ouvert) il est demandé au club de limiter le nombre de spectateur en sensibilisant à l'avance les parents et les accompagnateurs habituels.

CONCURRENTS ET LEUR ENCADREMENT.

Pour les concurrents et leur encadrement, les clubs devront s'assurer que tous soient correctement équipés, de même la fourniture de gel hydroalcoolique, de produits désinfectant (ou de masque si l'athlète n'en dispose pas) est de la responsabilité des clubs.

Il est demandé aux encadrants de respecter une zone d'au moins 2 mètres entre chaque club sur le parc à bateaux et pour l'implantation des tentes.

Athlétisme, Aviron, Badminton, Basketball, Canoë-Kayak, Cyclisme, Escrime, Gymnastique Artistique, Gymnastique Volontaire, Haltérophilie - Musculation, Handball Féminin, Handball Masculin, Handisport - Sport Adapté, Hockey sur Glace, Judo, Karaté, Karting, Patinage Artistique, Pédestre, Pétanque, Plongée, Rugby, Ski Nautique, Sports Mécaniques Tout Terrain, Tennis, Tennis de Table, Tir à l'Arc, Voile, 4X4, Mantois Sports en Seine



Le port du masque est obligatoire lors de l'échauffement à terre.

Mantes-la-Jolie, le

Les concurrents ne pourront enlever leurs masques qu'une fois embarqués et quittés le ponton.

Les concurrents remettront leurs masques avant d'arriver aux pontons de débarquement.

Les barreurs resteront masqués

Il est demandé aux coachs de limiter au maximum leur présence sur les pontons.

REMISES DES RECOMPENSES

Lors de la remise des récompenses le port du masque reste obligatoire.

Les officiels remettront les médailles et maillots sur des plateaux.

PESEE DES BARREURS.

La pesée des barreurs se fera dans la dernière travée du club et s'effectuera de la façon suivante :

1 seul concurrent à la fois dans la travée, des traçages aux sols permettrons de respecter les distances.

Chaque concurrent préparera seul sa tare.

Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée.

TOILETTES ET VESTIAIRES.

Un barriérage avec des marques aux sol sera mis en place de façon à respecter les distances.

L'entrée dans les toilettes ne sera possible que lorsqu'une cabine sera libérée.

Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée.

L'utilisation des toilettes situées à l'intérieur du club est interdite.

L'utilisation des vestiaires situés à l'intérieur du club est interdite.

POINT D'EAU.

Un point d'eau sera installé sur le parc à bateaux.

L'utilisation du point d'eau situé à l'intérieur du club est interdite



Mantes-la-Jolie, le

BUVETTE.

Une buvette sera installée sur la terrasse derrière la tour d'arrivée. Un barriérage avec des marques au sol sera mis en place de façon à respecter les distances.

Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée.

ARBITRES ET BENEVOLES ;

L'organisateur fournira des masques à tous les bénévoles, arbitres et officiels.

L'organisateur fournira des lingettes pour désinfecter les matériels devant être partagés (talkies, mégaphones, volants des catas, barres franches des canots ...)

REUNIONS DES DELEGUES ET ARBITRES.

La réunion des délégués se tiendra dans la salle du 1^{er} étage du club.

Un sens de circulation sera mis en place pour monter et descendre pour éviter les croisements dans les escaliers

Le port du masque est obligatoire sauf pour les animateurs de la réunion en respectant les distances.

Un seul représentant par club.

Les sièges seront disposés en respectant les distances.

La feuille d'émargement sera disponible à l'entrée et sera signée par chaque délégué avec son stylo personnel.

Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée.

La réunion des arbitres se déroulera après celle des délégués avec le même protocole.

ACCUEIL

L'accueil se fera dans le bureau du rez de chaussée.

Masque obligatoire

Une seule personne à la fois dans le bureau

Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée.